

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**Par délégation de l'Assemblée délibérante**  
**(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

**Séance du 3 juillet 2018**

<u>Présents :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Ayant donné pouvoir :</u>	MME Jeannine DOUGOUD à MME HENRY
<u>Excusés :</u>	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Antony KUHN
	M. Sébastien POINT

**N°01 – DB du 03/07/2018**

**Rapporteur : Monsieur Le Président**

**Autorisation de signer l'accord-cadre passé en groupement de  
commande de prestations de transports récurrents, occasionnels et  
spécialisés**

Dans le cadre de l'activité de la plateforme Achat Public, une démarche de création de groupement des achats est entreprise pour permettre aux communes et leurs CCAS intéressées de bénéficier de rationalisation des coûts tout en garantissant un niveau de service élevé. Dans ce cadre, les prestations de transports ont été identifiées comme un levier important d'économie au regard du coût et du volume généré par cette activité. Cette procédure a permis de mutualiser le besoin de 5 communes et ceux de la Communauté de Communes géré parmi 3 Directions différentes (Transport et Mobilités Durables, Sport/loisirs, culture et Tourisme, Direction Restauration et nutrition).

Le besoin concerne donc :

- La prestation de transport (conducteur)
- La fourniture de cars et l'entretien (matériel roulant)

Le marché, lancé selon la procédure formalisée, a été alloté et bâti de la manière suivante :

- Lot 1 : Prestations de transports récurrents :

Ce lot correspond à tous les transports qui seront planifiés durant l'année scolaire et les vacances. Les plannings exacts seront communiqués dans les meilleurs délais au futur titulaire. Les communes de Liverdun et Pompey et le Bassin de Pompey sont concernés par cet accord-cadre à bons de commandes mono attributaire et basé sur des prix unitaires.

- Lot 2 : Prestations de transports occasionnels :

Ce lot correspond à tous les transports qui sont inconnus ou connus mais non planifiables avant le début de l'année scolaire. Ce lot couvre de manière non

~~exhaustive les sorties scolaires~~ culturelles, de loisirs, etc... ainsi que les sorties des centres loisirs durant les vacances scolaires.

Les communes de Champigneulle, Faulx, Frouard, Liverdun et Pompey ainsi que le Bassin de Pompey sont concernés par cet accord-cadre à bons de commandes attribué à 3 titulaires remis en concurrence dans le cadre de marchés subséquents lancés selon les besoins et basé sur des prix unitaires plafonds par tranches kilométriques et par types de véhicules.

- Lot 3 : Prestations de transports spécialisés :

Ce lot correspond au transport pour les élèves scolarisés dans des écoles ou classes spécialisées sur son territoire. Il s'agit d'un service de transport routier non urbain de voyageurs en véhicules de moins de 10 places.

Seul le Bassin de Pompey est concerné par cet accord-cadre à bons de commandes mono attributaire et basé sur des prix unitaires.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable trois (3) fois un (1) an, soit quatre (4) ans maximum. Le marché débutera le 1er septembre 2018. L'exécution commencera le premier jour de la rentrée scolaire au mois de septembre, date de démarrage fixée selon la mise à jour des plannings scolaires.

Désigné coordonnateur du groupement, le Bassin de Pompey effectue les missions de préparation, passation et notification des contrats. Chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence ainsi que son financement.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juin 2018 et a décidé d'attribuer les trois lots de la manière suivante :

- Lot 1 : Prestations de transports récurrents : KEOLIS
- Lot 2 : Prestations de transports occasionnels : KEOLIS

Pour ce lot, seulement deux candidats ont déposé une offre, dont l'une a dû être jugée irrégulière car le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) n'a pas été complètement renseigné de manière délibérée.

- Lot 3 : Prestations de transports spécialisés : VORTEX

Les montants estimés des lots sont les suivants :

- Lot 1 « Transports récurrents » : 153 222,53 € HT pour 1 an, soit 612 890,12 € HT pour 4 ans.
- Lot 2 « Transports occasionnels » : 85 279,60 € HT pour 1 an, soit 341 118,40 € HT pour 4 ans.
- Lot 3 « Transports spécialisés » : 72 607,04 € HT pour 1 an, soit 290 428,16 € HT pour 4 ans.

Les titulaires de chaque lot bénéficieront donc de l'exclusivité concernant l'exécution des prestations liées à leurs lots.

Les 3 titulaires du lot 2 seront mis en concurrence à travers des marchés subséquents à la survenance du besoin où le seul critère d'analyse des offres sera le prix : cela correspond en fait à une demande de devis envoyée de manière électronique (par mail ou via le profil acheteur) par un pouvoir adjudicateur. L'offre tarifaire transmise par chaque titulaire lors de chaque marché subséquent devra afficher clairement les prix unitaires qui devront être inférieurs ou égaux aux prix indiqués et devenus contractuels de l'accord-cadre.

Il vous est demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre de prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés selon les termes évoqués ci-dessus.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin 2018,

**Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre de prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés avec les sociétés suivantes :

- Le Lot 1 « Transports récurrents » à la société KEOLIS.
- Le Lot 2 « Transports occasionnels » à la société KEOLIS.
- Le Lot 3 « Transports spécialisés » à la société VORTEX.

## VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20180703-01-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2018  
Date de réception préfecture : 17/07/2018